Rapport entre droit sujectif et personne juridique

Par **Salomon_bel-air**, le **19/10/2008** à **15:38**

Bonjour,
Je ne saisis pas tout à fait le rapport entre droit subjectif et personne juridique et je met deux définitions pour ensuite introduire ma question.

[i:m06ic5a3]Le droit est un ensemble de règles de conduite qui, dans une société, régissent les rapports entre les hommes : c'est le droit objectif. Le mot désigne aussi les prérogatives reconnues aux personnes : leurs droits subjectifs.

La personnalité juridique est tout être sujet de doit et de d'obligations.

Est-ce que être sujet de droit et d'obligations est une prérogative reconnue aux personnes ?[/i:m06ic5a3]

Par ce qu'au bout du compte, le rapport est assez vague dans les livres juridiques après avoir jeter un bon coup d'œil dans ces vieux bouquins.

Cordialement.

EDIT : Alors merci beaucoup.

Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **19/10/2008** à **20:37**

La réponse à ta question est oui.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés